

AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que le Règlement n° RGCA08-10-0004 autorisant un emprunt de 1 375 000 \$ pour la réalisation de travaux dans divers parcs, a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Avis public est également donné que le Règlement RGCA05-10-0004-1 a été adopté par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à une séance tenue le 19 mars 2008.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 avril 2008, date du certificat de conformité délivré par la Ville de Montréal.

Les règlements sont maintenant déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être vus.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce
23 avril 2008.

Marie Marthe Papineau, avocate,
Secrétaire d'arrondissement